COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Février 1765.	*Du Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*	*Jeudi 14.*
Actions des Indes.	an. . . . . / 1re. a. . . 1182½ / 2e. a . . .	. . . . . / 1185 . . . . . /	. . . . . / 1185 . . . . . / 1380	. . . . . / 1190 . . . . . / 1385 . . . . .
Emprunts de la Comp.	462	462	462	. . . . .
Promeſſes de la Comp.	. . . . .	. . . . .	10	. . . . .
Actions des Fermes.	987½	987½. 90. . .	997½. 1000. . .	995 . . . .
3e Loterie Royale.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 13. 6e. t. 13½.	5e. t. 13. . . .	. . . . .	. . . . .
Duplicata de la 3e.	80	85	85	. . . . .
Amortiſſement.	10	9½	. . . . .	. . . . .
2 ß p ℔ du Dixiéme.	10	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités.	426	426	426	429 . . . .
Coupons d'annuités.	85	85	85	85 . . . .
Emprunt de 50 millions	13¼	13	13	13 . . . .
Colonies, 1759.	. . . . .	. . . . .	19	18½ . . . .
Récépiſſé des Monnoies	8¾ Paris. 11 Prov.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Époques.	10e. à 12e. 18½ .	12e. 18½. . .	4e. 7 . . .	5e. 13½ 10e à 12e 18½
Canada.	. . . . .	35½	34½	33 . . . .
CONTRATS.				
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p °/°.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p °/° ſur les Cuirs.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p °/° ſur les Poſtes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bourgogne.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Sur le Clergé.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Tailles. Glité de Paris.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Tailles. de Province.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Com. des Indes à 4 p °/°.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
CHANGES.				
Amſterdam.	56¼	56¼	56¼	56¼ . . . .
Londres.	30 13/16	30 13/16	30 13/16	30 13/16 . . . .
Hambourg.	179¼	179¼	179¼ à ½ . .	179¼ à ½ . . .
Madrid.	15 5 . . .	15 5 . . .	15 5 . .	15 5 . .
Cadix.	15 4 6 . .	15 4 6 . .	15 4 6 . .	15 4 6 . .
Livourne.	95¼	95¼	95¼	95¼ . . . .
Lyon, *Rois*.	⅛ au pair. . .	⅛ au pair. .	⅛	⅛ au pair. . .

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 20 Juillet.

AGRICULTURE.

DE LONDRES, *le 27 Juin* 1765.

PRécis de l'acte du Parlement passé dans la 5^e^. année du regne de George III. pour faire cesser pendant un certain temps la perception des droits imposés sur le froment & la farine de froment à leur entrée dans le Royaume, ainsi que la gratification qui se paye à leur sortie.

La perception de tous droits quelconques sur le froment & farine de froment importés, cessera d'avoir lieu jusqu'au 24 Août de l'année 1765, & pendant le meme temps, ce froment pourra être transporté de Port en Port, aux memes conditions que le grain du cru du Royaume, pourvu, toutefois, que ce grain étranger, ainsi importé dans cet intervalle de tems, soit duement enrégistré, sous peine de payer les droits établis avant le présent acte sur tout le grain importé.

Et à compter du jour auquel cet acte a été passé, il ne pourra plus être alloué ni payé de gratification pour le froment ou farine de froment exportés de la Grande Bretagne, jusqu'au 24 Août prochain.

MOYEN *facile d'augmenter les laines en France.*

Le peu de laines que nous possédons à proportion de nos besoins, nous force d'en tirer du Piémont, de l'Italie & même du Levant. Nos Fabricans, en conséquence de cette disette, l'achettent si cher, qu'ils ne peuvent, malgré le bas prix où ils tiennent la main d'œuvre, vendre leurs étofes en Espagne, en Portugal & dans les Indes, à si bon marché que les Anglois.

Il seroit donc de notre intérêt de chercher les moyens d'augmenter nos récoltes en laine, en multipliant les animaux qui la produisent. L'avantage d'en avoir une plus grande quantité ne seroit point bornée à favoriser nos fabriques : nous profiterions encore d'une quantité considérable d'excellent fumier, dont nos récoltes en grains se ressentiroient.

Si notre sol étoit chargé de quatre millions de moutons au-delà de ce qu'il en porte (& ce calcul n'est pas exagéré) nous récolterions de plus, 6 millions de livres de laines, & comme chaque livre de laine, convertie en étofe, produit trois à quatre livres en espece ; cet article multiplieroit, au moins nos richesses annuelles, de vingt millions de livres.

Ce que nous venons de dire pour les laines pourroit aussi s'exécuter pour les chanvres, lins, & plusieurs autres productions du second ordre.

Il y auroit un moyen sûr de réussir : ce seroit de proposer des gratifications. Nous n'ignorons point tout ce que l'on allegue contre cette maniere d'encourager ; mais il ne faut pas connoître les hommes & surtout les Cultivateurs, pour n'avoir que des raisons à leur donner : il leur faut un motif plus puissant, qui, en leur découvrant leurs véritables intérêts, leur four-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

niſſe en meme temps les moyens d'y travailler. C'eſt ce que l'Angleterre a heureuſement éprouvé, en impoſant ſur ſix millions d'Anglois, une taxe d'un million ſterling (ce qui fait environ vingt-trois millions de notre monnoie) à titre de gratification, pour ceux qui exporteroient des bleds du Pays. Par ce moyen elle s'eſt aſſurée un commerce annuel de plus de cinquante millions. Que la France ſur vingt millions d'Habitans s'impoſe ſeulement deux millions pour récompenſer ceux qui augmenteront les moutons; l'on verra bientôt l'émulation renaître du ſein de la miſere ou de la médiocrité, & les richeſſes de l'Etat s'accroître conſidérablement.

Aux ROSIERES EN ANJOU, *le 8 Juillet 1765.*

Obſervation ſur les Haras.

L'Auteur ne parle point de l'utilité des haras en ce royaume: c'eſt, dit-il, une vérité démontrée. Il fait voir les avantages que l'Aniou a de ce côté là ſur bien d'autres Provinces de France; que ce Pays poſſéderoit cet art dans un dégré éminent, ſi l'on pouvoit corriger les abus qui nuiſent aux progrès dont il eſt ſuſceptible.

Le premier abus vient de ce que dans l'Anjou, chaque Paroiſſe n'a qu'un étalon, lorſqu'il en faudroit au moins deux, l'un petit & l'autre grand, principalement dans les Paroiſſes où il y a beaucoup de pâturages & de juments grandes & petites. Quoique les poulains tiennent beaucoup plus du mâle que de la femelle, il arrive très-ſouvent néanmoins qu'ils tiennent des deux. Il n'eſt pas étonnant que ſi l'on accouple un grand étalon avec une petite jument, le poulain naiſſe avec un petit corps, monté ſur des jambes trop hautes, ou qu'il péche dans les autres proportions. Le ſeul moyen d'avoir une race accomplie, c'eſt d'appareiller les tailles & les eſpeces.

Le ſecond abus dérive d'une ordonnance ſur les haras, qui preſcrit pour chaque étalon trente juments & pour chacune d'elles 3 ſauts, ſi les propriétaires l'exigent, lorſqu'il n'en faudroit faire ſaillir que vingt par étalon.

Le troiſiéme conſiſte dans le mauvais uſage des étalons errans qui prévaut aujourd'hui, parce que ces derniers, d'après l'expérience, ſont plus propres à produire que ceux qui ſervent aux pilliers.

Le quatriéme vient du petit nombre & de la mauvaiſe diſtribution des étalons, relativement à celui des jumens; de la maniere de les nourrir & de les penſer lors de leur monte.

L'Auteur a obſervé, en conſéquence, que peu d'étalons parviennent à 12 ans, âge où ils devroient être dans leur plus grande vigueur, & ſans aucunes de ces infirmités qui les rendent au moins inutiles au ſervice.

Nous rendrons un compte plus ample dans le Journal de ces abus & des moyens que propoſe cet Auteur pour y remédier.

COMMERCE.

DE LA GUADALOUPE, *quartier de la baſſe terre, le 4 Mai 1765.*

Prix des marchandiſes de cette Colonie.

LE ſucre, premiere *ſorte*, y valoit le 4 Mai, 64 ℔; — le ſucre brut 28 à 30 ℔; le coton, 165 à 170 ℔ le *cent*; — le café, 16 à 17 ß 3 ₰ la ℔.

DU PORT-AU-PRINCE, *le 13 Mai 1764.*

Prix des denrées de cette Colonie.

Le ſucre, premiere *ſorte*, 70 à 72 ℔; — le ſucre ordinaire, 58 à 66 ℔; — le brut, 34 à 35 ℔; — le coton, 167 ℔ 10 ß à 175 ℔ le *cent*; — les piaſtres, 35 pour cent perte.

L'indigo, 6 ℔ 15 ß à 8 ℔ 10 ß; — le café, 14 ß 6 ₰ à 16 ß 6 ₰; — le carret, 11 ℔ 15 ß à 12 ℔ 10 ß; — le cacao, 18 à 20 ß la ℔.

PASSAGE DU SUND.

Le 22 Juin 1765, il a paſſé par ce détroit, le navire du Capitaine *Pierre Sipkes*, allant de Dantzic à Bordeaux, chargé de fer en barres; — le 23, le navire du Cap.

Joachim Hend, allant de Charente à Lubeck, chargé d'eau-de vie; — le 24, le navire du Capitaine *Cornelis Janse Voor*; allant de Cette à Lubeck, chargé de vin; celui du Capitaine *Martin Groen*, allant de Cette à Stetin, chargé de vin; — le 25, celui du Capitaine *Cornelis Andries*, venant de Dunkerque; — le 26, celui du Capitaine *Thomas Barroid*, venant de Morlaix; — le 27, le navire du Capitaine *Richard Bower*, venant du Havre; — le 28, le navire du Capitaine *Hylke Jacobs*, allant de Bordeaux à Petesbourg, chargé de vin; — celui du Capitaine *Jelmer Douwes*, allant de Bayonne à Lubeck; — celui du Capitaine *Nicolas Pierre Pink*, allant de Lubeck à Bordeaux, chargé de fer en barres; — le 29 Juin, le navire du Capitaine *Pierre Drakstrom*, allant de Bordeau à Stockolm, chargé de vin; — le 30, le navire du Capitaine *Jens Hockberg*, allant de Calmar à Bordeaux, chargé de planches.

De Londres, *le 2 Juillet* 1765.

Le vaisseau le *Weymouth*, arrivé à Londres de la pêcherie de Groenland, a apporté 6 baleines & 450 peaux de chien de mer. L'*Anson*, 3 baleines, l'*Exeter*, une, ainsi que le *Robert*.

Jeudi dernier, 27 Juin, le *Royal Exchange*, appartenant à M. Naters, arriva de la même pêcherie à Newcastle, avec cinq grandes baleines à bord, ce qui est d'autant plus remarquable, que cette pêche n'est pas fort heureuse cette année.

On apprend de Hambourg qu'un vaisseau Hambourgeois, Capitaine Pierre Michaelson, est arrivé de Groenland dans l'Elbe, avec 144 *quarteels* (a) d'huile de baleine. Ce Capitaine a rapporté que la pêche avoit été très-avantageuse; qu'il étoit sorti des glaces le 10 du mois dernier entre le 73^e^. & le 74^e^. degré, & que dans le courant du mois de juin, il s'étoit trouvé au 77^e^. dégré; qu'il avoit vu la glace s'étendre sur tout le Groenland, & quatre lieues autour de la pointe méridionale de Spitsberg.

(a) *Le* quarteel *est un tonneau d'environ* 40 *galons.*

D'Agde *en Languedoc, le* 8 *Juillet* 1765.

Il a été acquité au Bureau d'Agde pendant le mois de Juin dernier les marchandises ci-après venant de l'Etranger, savoir:

De l'Italie, 34, 137 ℔ de marbre; — 42, 18 ℔ d'huile; — 20, 200 ℔ de bois de fustel; — 1584 ℔ d'eau de fleur d'orange.

De l'Espagne, 17, 209 ℔ de cordes d'herbes; — 5630 ℔ de jayet; — 8649 ℔ d'alun; — 8 milliers de citrons; — 2085 douzaines de balais de palme.

Il a pareillement été acquitté au même Bureau, pour les marchandises exportées chez l'étranger, pendant le même mois, savoir:

Pour l'Italie, 55, 000 ℔ de marbre; 54, 400 ℔ de colombine; — 93 muids de vin; — 120 verges d'eau-de-vie.

Pour l'Espagne, 9551 ℔ de toiles; — 1165 ℔ de merceries; — 390 ℔ d'eau-forte; — 13 douzaines de chapeaux.

De Crest *en Dauphiné.*

Il est bien louable à un Citoyen de s'occuper d'objets qui peuvent faire le bien de sa patrie. Le Gouvernement lui doit de l'encouragement, & sur-tout de la protection, pour écarter les obstacles de l'intérêt ou de la jalousie, qui s'opposant trop souvent à l'admission de découvertes utiles, nous privent, par là, de leurs heureux effets, & retardent les progrès des sciences & des arts. C'est peut-être le cas où se trouve malheureusement le sieur Vaussenas, Négociant de cette ville, & dont l'intelligence est connue. Il a inventé & exécuté une machine qui paroît être très-avantageuse au commerce.

L'objet de cette machine est de fouler & de décrasser les toiles avec le moins de dommage pour leur qualité, le moins de dépense pour la main d'œuvre, & dans le moins de temps possible: car l'on en peut fouler jusqu'à cent piéces par heure, & même davantage.

Les toiles que l'on met aux blanchisseries, sont premiérement passées, & à plusieurs repriſes dans un foulon, ou battues par des hommes avec le maillet, &c.

La premiere de ces deux opérations ne peut manquer d'altérer la qualité des toiles par la percuſſion répétée & la peſanteur des maillets, & cet inconvénient eſt d'autant plus grand que les toiles ſont plus fines.

La ſeconde opération très-diſpendieuſe, par la main-d'œuvre, ne remplit qu'imparfaitement ſon objet.

La machine du ſieur Vauſſenas leve ces deux inconvéniens & n'en comporte aucun. Le méchaniſme en eſt ſimple, bien entendu, d'une exécution facile & peu couteuſe.

On penſe, d'ailleurs, que cette machine ſeroit encore très-propre à dégraiſſer celles des étoffes de laine que l'on fabrique dans le Royaume, & qui n'ont pas beſoin d'être feutrées, ni drapées comme celles de Rheims & d'Amiens, dont le foulage ſe fait à pieds d'homme.

De Bordeaux, *le 6 Juillet* 1765.

Il eſt entré dans ce Port les 27 Juin, 2 & 4 Juillet, 7 navires venant des Colonies, ſavoir, le *Don de Dieu*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Caſtaing*, venant du Port-au-Prince; — la *Marquiſe de Rochechouard*, de 180 tonneaux, Capitaine *Laclotte*, & le *Chevalier de Corbiere*, de Bordeaux, de 250 tonneaux, Capitaine *Audoy*, venant du Cap; — le *Comte d'Eſtaing*, de Bordeaux, de 400 tonneaux, Capitaine *Caillaud*, venant de Leogane, chargés de 301 barriques, 15 quarts, 3 caiſſes de ſucre terré; — 966 barriques, 3 tierçons de ſucre brut; — 151 boucauts, 78 futailles, 185 barriques, 148 tierçons, 1 ancre, 413 quarts, 1 baril, 5 ſacs de café; — 4 boucauts, 4 futailles, 24 barriques, 13 tierçons, 3 ancres, 30 quarts d'indigo; — 7 balles, 119 ballots 6 matelas de coton; — 1 grenier de bois de campêche, 4 caiſſes 10 caves; 44 bouteilles de ſirops; — 3 caiſſes, 16 barils de confitures; — 1 cave, 1 caiſſe de liqueurs; 1 baril de vieux cuivre.

Le *Protecteur*, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Guiomard*, & la *Jeanne-Catherine*, de Bordeaux, de 140 tonneaux, Capitaine *Careyre*, venant de la Martinique, d'où ils ont amené 340 barriques, 2 tierçons, 16 quarts de ſucre terré; — 30 barriques, 1 quart de ſucre tête; — 13 barriques, 2 tierçons, 2 quarts de ſucre brut; — 1 boucaut, 87 barriques, 102 tierçons, 301 quarts, 4 ſacs de café; — 1 tierçon, 1 quart d'indigo; — 2 barriques, 4 tierçons, 19 ſacs de cacao; — 1 caiſſe de pâte de cacao; — 8 caves de ſirops; — 2 caiſſes, 8 barils, 1 pot de confitures; — 3 caiſſes, 1 caiſſon de liqueurs; — 1 ballot de coton; — 1 ſac de canefice; — 1 barrique, 1 baril de vieux cuivre.

La *Vierge de la Garde*, de Marſeille, de 100 tonneaux, Capitaine *Riviere*, venu de la Guadaloupe avec 74 barriques, 5 quarts de ſucre terré; — 65 barriques, 11 tierçons, 38 quarts de ſucre tête; — 53 barriques, 1 quart de ſucre brut; — 1 tierçon, 1 ancre, 25 quarts de café; 5 barils, 56 ſacs de gingembre ſec; — 26 balles de coton; — 1 caiſſe, 6 barrils de confitures; — 3 caves de ſirops; — 1 baril de vieux cuivre.

Du Havre, *le* 10 *Juillet* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le 2 juſques & compris le 8 Juillet, le bateau le St. *Robert*, Capitaine *Denis*, le bateau l'*Angélique*, Capitaine *Bideau*, le bateau la *Providence*, Capitaine *Aubrée*, le bateau la *Gennevieve Louiſe*, Capitaine *Valette*, le bateau le St. *Antoine*, Capitaine *Etienne Flanſtré*, venant tous cinq de la pêche, d'où ils rapportent 102 mille maquereaux ſalés.

Les navires la *Charité*, Capitaine *Legros*, & la *Confiance*, Capitaine *Laumone*, venant de la Guadaloupe, chargés de 328 barriques de ſucre terré; — 113 barriques, 1 tierçon de ſucre brut; — 3 boucauts, 87 barriques, 44 tierçons, 293 quarts 51 ſacs de café; — 316 balles, 9 ballots de coton; — 87 buches de bois de Gayac; — 21 caiſſes de liqueurs; — 9 caves de ſirops; — 4 caiſſes 23 barils 2 pots de confitures; — 1 barrique de vieux cuivre; — 1 caiſſe de curioſités naturelles.

Le ſenau la *Diligente*, Capitaine *Charles Poiſſon*, venant du Cap, & le navire le *Double Louis*, Capitaine *Bechet*, venant du *Port-au-Prince* dont les cargaiſons conſiſtent en 149 barriques de ſucre brut; —

15 barriques, 5 quarts de ſucre terré; — 9 barriques, 25 quarts d'indigo; — 130 boucauts, 57 barriques & futs, 3 tierçons 298 quarts 33 ſacs de café; 214 balles & ballots de coton; — 8 côtés de cuirs; 2 barriques, 1 quart, 3 ſacs de carret; 85 planches de bois d'Acajou; — 1 grenier & 25 milliers de campêche; — 12 billes pour meubles; — 1 caiſſe de graine ſilveſtre.

Le brigantin Anglois, la *Marie & Barbe*, Capitaine *Martin Reardoony*, & le ſenau Hollandois la *Jeune Marie*, Capitaine *Marinus Dekker*, venant tous deux de Corck; avec 1703 barils de bœuf; — 106 quarts, 50 barils 290 frequins 30 demi-frequins, 2 pots de beurre; — 2 futailles, 2 barriques de ſaumur; — 55 caiſſes de chandelle; — 20 frequins de ſuif; — 25 barils, 1 demi-baril de lard; — 10 frequins de langues & 12 langues; — 4 pots de moelle; — 1 fromage.

Du Mans, *le* 13 *Juillet* 1765.

L'inſpection du Mans ponr les manufactures, qui comprend le haut & le bas Maine & une partie de l'Anjou, forme 6 Elections; celles du Mans & de Château-du-Loir; les Elections de Laval & Mayenne & celles de la Fleche & de Château-Gontier dans l'Anjou.

On fabrique dans cette inſpection des étamines, des voiles, des toiles de différentes qualités, & de groſſes étofes.

Les étamines s'exportent, pour la plus grande partie, en Italie, en Eſpagne & en Portugal: le reſte ſe conſomme en France.

La conſommation des voiles ſe fait preſque toute dans les Communautés religieuſes de ce Royaume.

On embarque à la Rochelle beaucoup de ces toiles pour les Iſles, où il s'en fait un grand débit, quoiqu'il s'en conſomme en France une grande quantité.

Les groſſes étoffes ſont toutes employées dans les Provinces circonvoiſines.

Outre ces manufactures il y a encore dans le département de l'Inſpecteur, pluſieurs moulins à papier pour fournir la Province.

Une manufacture conſidérable de bougies. Le talent qu'on y poſſéde de blanchir parfaitement la cire, a mis cette manufacture dans une telle réputation, que les étrangers, envoient aux marchands ciriers du Mans une grande quantité de cire pour être blanchie, & pour leur être enſuite renvoyée en pain.

Pluſieurs tanneries dont les cuirs ſe conſomment dans le Pays, ou ſont envoyés en foire.

Une manufacture de bougrands très-bien apprêtés.

Une manufacture de cuirs bouillis appellé autrement *gainerie*, dont tous les ouvrages ſont achetés par les Marchands de Paris.

Le ſieur Bourrier a établi encore une manufacture de tapiſſeries ſur toile en tontiſſe, d'une ou de pluſieurs couleurs, & de différens deſſeins. Ces tapiſſeries imitent le velours d'Utreck, les velours & damas de Gênes. Elle ſeroient parfaites ſi l'Entrepreneur pouvoit ſe procurer de la bourre fine qui vient de la tonte des draps blancs, ou de couleurs fines & ſans mélange.

Le ſieur Pottier a auſſi établi à la Chartre, Election du Mans, une manufacture d'indienne qui réuſſit très bien, & qui ſeroit ſuſceptible d'augmentation; mais faute de fonds ſuffiſants, il ne peut fournir aux demandes qui lui ſont faites. Il ſeroit charmé de trouver quelques ſecours afin d'étendre ſon commerce; il donnera toutes les ſuretés poſſibles pour le principal & les intérets.

Navires en armement.

Au Havre.

Le navire la Rencontre, de 120 tonneaux, 14 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Vimont, eſt actuellement en charge en ce Port, pour aller en droiture à la Martinique, & partira à la fin du préſent mois de Juillet. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Paris, à M. *Millon*, *Banquier*, à Rouen, à M. *de la Haye*, Négociant, & au Havre, à M. *Alexandre de la Haye*, Négociant, ſur le grand Quai.

Le navire la Providence, de 100 tonneaux, 15 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Pierre Morel, eſt actuellement en charge dans le Port

du Havre, pour aller en droiture à la MARTINIQUE, & partira à la fin de ce mois. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, à MM. *Lacheſné Heude*, freres; au Havre, à MM. *Gauvain*, ou au Capitaine.

A ROUEN.

Le navire la PAIX, de 160 tonneaux, 10 canons & autres menues armes à proportion, 20 hommes d'équipage, commandés par le Capitaine FAUQUEUX, eſt en charge au Port de Rouen, pour aller en droiture à Cadix, & partira dans tout Juillet courant. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Paris, à M. *Carpentier de Leſſard*, Négociant, rue Salle-au-Comte.

ETAT *des cuirs entrés dans la Halle de Paris, le 5 juſques & compris le* 13 *Juillet* 1765.

De PARIS, 400 cuirs forts à 40 ℔ la piece l'un dans l'autre; — 2000 cuirs de vache à 20 ℔; — 80 douzaines de peaux de veau à 63 ℔ la *douzaine*.

De BOURGOGNE, 200 cuirs forts, à 35 ℔ l'un dans l'autre; — 600 cuirs de vache, à 16 ℔; — 80 douzaines de peaux de veau à 42 ℔ la *douzaine*.

Du GATINOIS, 140 cuirs forts à 38 ℔ l'un dans l'autre; 800 cuirs de vache à 15 ℔; — 34 douzaines de peaux de veau à 50 ℔ la *douzaine*.

De CHAMPAGNE, 300 cuirs de vache à 11 ℔; — 54 douzaines de peaux de veau à 38 ℔ la *douzaine*.

De NORMANDIE, 1200 cuirs de vache à 11 ℔; — 25 douzaines de peaux de veau, à 40 ℔ la *douzaine*; — 500 peaux de veau d'alun à 34 ℔ la *douzaine*; — 700 douzaines de peaux de mouton à 10 ℔ la *douzaine*.

De LOUVIERS, 6 cuirs forts à 22 ℔; — 360 cuirs de vache à 13 ℔; — 4 douzaines de peaux de veau à 35 ℔ la *douzaine*.

De NEMOURS, 240 cuirs forts à 38 ℔; 700 cuirs de vache à 17 ℔; — 40 douzaines de peaux de veau à 54 ℔ la *douzaine*.

De PICARDIE, 240 cuirs de vache, à 11 ℔ 10 ß; 64 douzaines de peaux de veau à 36 ℔ la *douzaine*.

Du LANGUEDOC, 180 douzaines de peaux de chêvre à 42 ℔ la *douzaine*.

Du BERRY, 200 douzaines de peaux de chêvre à 45 ℔ la *douzaine*.

DE PARIS, *le* 14 *Juillet* 1765.

On apprend l'arrivée au Port de l'Orient, des deux vaiſſeaux de la Compagnie des Indes l'*Elephant* & le *Berryer* qui étoient attendus en retour de la Chine.

FINANCES.

BORDEREAU *du montant des différens effets repréſentés & numérotés pendant le mois de Juin* 1765, *en exécution de l'Edit du mois de Décembre* 1764.

NOmbre des effets repréſentés antérieurement au mois de Juin.	324, 604	
Nombre de ceux repréſentés pendant ledit mois. . . .	62, 619	
TOTAL	387, 223	
Montant des principaux des effets repréſentés antérieurement au mois de Juin. . . .	651,642,291 ℔	7 ß 1 d.
Montant des principaux de ceux repréſentés pendant ledit mois. . .	200,644,333	10 7
TOTAL . .	852,286,624 ℔	17 ß 8 d.

BORDEREAU *du montant des effets au Porteur rapportés, pour être convertis en contrats pendant le mois de Juin* 1765.

Nombre des effets rapportés antérieurement au mois de Juin. .	7, 863
Nombre de ceux rapportés pendant ledit mois. . . .	698
TOTAL	8, 561
Nombre des contrats demandés antérieurement au mois de Juin.	405
Nombre de ceux demandé	

pendant ledit mois. . . .	66
TOTAL	471
Montant des principaux des effets convertis en contrats antérieurement au mois de Juin.	3,635,584
Montant des principaux de ceux convertis pendant ledit mois.	520,382
TOTAL	4,155,966

DE PARIS, *le* 18 *Juillet* 1765.

Il vient d'être publié différens Arrêts, ſavoir.

Un Arrêt de la Cour des Monnoies de Paris, en date du 22 Mai dernier, qui fait défenſes à tous les Officiers des Monnoies de ſon reſſort, de mettre à exécution aucuns Edits, Arrêts, Déclarations & Lettres-Patentes, qu'il ne leur ait apparu de leur enrégiſtrement en la Cour.

Un autre Arrêt de la même Cour du 8 Juin, auſſi dernier, qui ordonne l'exécution du réglement du 5 Décembre 1763, concernant les eſſais des matieres d'or & d'argent, enſemble l'Arrêt d'enregiſtrement d'icelui, & l'Arrêt du 9 Mars dernier, & qui fixe le délai à quinzaine pour la ville de Paris, & de deux mois pour les autres Villes de ſon reſſort, pendant lequel temps les eſſayeurs & les Communautés des Orfevres ſeront tenus de ſe pourvoir des poids de ſemelle.

Un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes ſur icelui du 24 Mai 1765, regiſtrées en la Chambre des Comptes le 19 Juin, qui ordonne que les arrérages des rentes à 4 pour cent, créées par l'Edit du mois d'Avril 1758, continueront d'être acquittés par les Payeurs des rentes de l'Hôtel de ville de Paris.

OFFICES *vacans aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE BRETAGNE.

L'Office de Gouverneur de Landerneau, taxé à 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de Leſneven, taxé à 3840 ℔.

L'Office de Gouverneur de Machecou, taxé à 3200 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 2000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Moncontour, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de Maleſtroit, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Montfort, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Ploermel, taxé à 9600 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 5600 ℔.

L'Office de Gouverneur de Quimper, taxé à 10, 400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 6000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Quintin, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment de Juillet.
Garnier,	9e.	N.	23
Marſollier,	14e.	A. 1765.	23
Detourniere,	15e.	P.	23
Bonnet fils,	20e.	A. 1765.	30
Maigret,	21e.	M.	30
Berthe,	24e.	M.	21
Bonnet pere,	38e.	M.	22
Nau,	41e.	A perp. & tont.	23
Defays,	42e.	A. 1765.	30
Molliere,	51e.	M.	22

NOTA. *Dans la Gazette* N°. 13 *du* 13 *de ce mois à l'article de* MM. *les Payeurs des rentes*, M. *Boycheron eſt mis comme étant à l'*I, liſez *a été à toutes lettres.*

M. *Defays, qui eſt auſſi porté comme étant reſté à l'*I, liſez *a reſté à l'*A *des* 6 *premiers mois* 1765.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1765.	*Du Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*	*Jeudi 18.*
Actions des Indes.	1337 ½	1335	1335	1332 ½
Emprunts de la Comp.	444	444	444	444
Promeſſes à 5 p ℅	12 ½	12 ½		
Promeſſes à 4 p ℅	37	37	37	37 ½
Actions des Fermes.	1002 ½	1005	1005	1002 ½
Lots de la 3e Loterie.	6e. à 10e. 17	11e. 17	10e. 17	10e. 17
	12e. 22. 13e. 27	12e. 22. 13e. 27	12e. 22 ½ 13e. 27	12e. 22 13e. 27
Amortiſſement.		8	8 ¼	8 ¼
2 ß p # du Dixiéme.		8 ¼	8 ¼	8 ½
Annuités.	445	445	444	444
Coupons d'annuités.	89 ½ 90 ½ 1760	89 ½	89 ½	89 ½
Emprunt de 50 millions	14 ½ 15 ¼ 5m	14 ½ 15. 3m	14 ¾ 15. 3m	14 ½ 15 ¼ 5m
Colonies, 1759.				
Canada.	32 ½ 33 ½	32 ½ 33 ½	32 ½ 35. 5m	35. 10m
Époques.	6e. 16. 8e. 16 ½ 12e 21	4e. 16	5e. 16	4e. 16. 8e. 7e. 17. 12e. 21 ½.
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ℅.	68			
3 p ℅ ſur les Cuirs.	49 ½			
2 p ℅ ſur les Poſtes.	57 ½ ½			
Bretagne.	12 ½			
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gîté de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜
Londres.	31 ⅜ ½	31 ⅜ à 7/16	31 7/16	31 7/16
Hambourg.	176 ½	176 ¼ à 176	176	176
Madrid.	15 4 6	15 4	15 4	15 4
Cadix.	15 1 6	15 1 6	15 1 6	15 1 6
Livourne.	96 ¾	96 ¾ à ½	96 ½	96 ½
Lyon, *Août*.	¾ perte.	¾ perte.	¾ à ⅝ perte.	⅝ perte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y inſere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette ſeule eſt de 24 #, & pour le Journal ſeul, de 18 # par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au ſieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les perſonnes qui ſouſcriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 # par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 17 Septembre.

AGRICULTURE.

PLANTATIONS *de bois de Campêche.*

ON écrit de la Savane dans la Georgie que pluſieurs milliers de plants de bois de Campêche qu'on y avait importés l'année derniere de la baye de Honduras, y font des progrès étonnans.

Récolte abondante de ſucre.

Suivant des lettres de St. Chriſtophe arrivées à Londres le 20 d'Août, on y avait fait une récolte de ſucre beaucoup plus conſidérable qu'on ne l'avait eſpéré, ce qu'il faut attribuer aux pluies rafraîchiſſantes qui y ſont tombées pendant la plus grande partie du mois de Juin dernier.

D'autres lettres d'Antigra, en date du 2 Juillet dernier, portent qu'on n'y a point vû de long-tems une production de cannes à ſucre auſſi abondante que celle de cette année.

EXTRAIT *d'une lettre d'Ecoſſe du* 14 *Août.*

Fâcheuſe ſituation de ce Pays.

» La grande ſéchereſſe que nous avons » éprouvée cet été eſt cauſe que nous » avons fait très peu de foin & une ré- » colte très-médiocre. Le bled eſt cher » ainſi que le bétail, la farine ſe vend » 17 ſols *le boll*, (*a*) les Manufactures » n'ont aucun débit, l'or & l'argent ſont » rares, & on ne voit par-tout que du » papier monnoye.

(*a*) *Deux boiſſeaux.*

RÉCOLTE *abondante en Angleterre.*

La récolte des grains a été en général ſi abondante cette année, ſur-tout à Leighlon-Buzzard & dans le Comté de Bedford, que les Fermiers eſpérent retirer quarante boiſſeaux de chaque acre.

Nous apprenons de pluſieurs endroits, & particulierement de Hutingdonshire que la récolte qu'on y vient de faire a été en général plus heureuſe que celles de pluſieurs années précédentes; on n'y a jamais vu de plus beau froment, & l'orge quoique clair ſemée & courte en paille, eſt riche en épis, ce qui fait eſpérer que les différentes eſpèces de grains ſeront dans peu de temps à un prix plus raiſonnable.

DE LONDRES, *le* 24 *Août* 1765.

Augmentation du prix des terres.

Un eſpace de terrein de deux acres & demi ſitué entre Portmanſquare & Marybone qui n'étoit affermé, il n'y a pas long temps, que 30 ß par an, rapporte à préſent 300 ℔ ſterl. de rentes foncieres.

DE BORDEAUX, *le* 7 *Septembre* 1765.

EXPORTATION *de grains par mer.*

Il a été exporté de cette Ville pendant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le mois d'Août dernier, 113, 600 *liv.* de farine; — 115, 000 *liv.* de maïs pour *l'Eſpagne*; — 138, 000 *liv.* de maïs pour le *Portugal*; — 234, 000 *liv.* de froment ou méteil pour *Marſeille*; — 2300 *liv.* de ſeigle pour Lubek.

DE DAX, *le* 3 *Septembre* 1765.

Prix de quelques denrées

Le froment a été vendu pendant la derniere 15e. du mois d'Août 3 ℔ 1 ſ. à 3 ℔ 2 ſ. la *meſure*; — le ſeigle, 1 ℔ 18 ſ. 6 d. — le millet ou bled d'Inde, 2 ℔; — le bled d'Inde, dit roux, 2 ℔ 4 ſ. — le millet, 1 ℔ 16 ſ. 6 d. — le panis, 1 ℔ 5 ſ. 6 d. — l'avoine, 1 ℔ 10 ſ. 9 d. la *meſure*.

La réſine a été vendue pendant la derniere quinzaine du mois d'Août dernier, 3 ℔ 16 ß; — le bray, 3 ℔ 9 ß 6 d. — la poix pége, 4 ℔ 5 ſ. le *cent*; — le goudron, 29 ℔ la *barique*; — le gros baril, 9 ℔ 5 ſ. — le petit baril, 4 ℔ 17 ſ. 6 d.

Le vin rouge, 33 à 34 ℔; — le vin blanc, 30 ℔ la *barique*.

DE BESANÇON, *le* 4 *Septembre* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine du mois dernier, à *Beſançon*, 15 ℔ 12 ß 6 d.; à *Dole*, 16 ℔ 8 ß; à *Gray*, 15 ℔; à *Veſoul*, 15 ℔ 4 ß; à *Salins* & *Quingey*, 17 ℔ 8 ß 7 d.; à *Lons-le-Saunier*, 21 ℔ 12 ß; à *Ornans*, 15 ℔ 5 ß; à *Pontarlier*, 18 ℔; à *Beaume*, 14 ℔ 11 ß 3 d.; à *Arbois*, 18 ℔ 15 ß; à *Poligny*, 19 ℔ 12 ß; à *Orgelet*, 17 ℔ 12 ß; à *St. Claude*, 17 ℔ 15 ß 10 d.

DE STRASBOURG, *le* 29 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Strasbourg*, 12 ℔ 10 ß 8 d.; à *Landau*, 14 ℔ 3 ß 1 d.; à *Wiſſembourg*, 16 ℔ 10 ß 8 d.; à *Haguenau*, 12 ℔ 13 ß 4 d.; à *Scheleſtat*, 14 ℔ 8 ß 9 d.; à *Colmar*, 13 ℔ 1 ß 3 d.; à *Béfort*, 16 ℔ 13 ß 6 d.

DE CHALON-SUR-MARNE, le 21 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Châlon*, 13 ℔ 5 ß 6 d.; à *Vitry*, 11 ℔ 8 ß; à *St. Dizier*, 10 ℔ 17 ß 6 d.; à *Joinville*, 11 ℔ 10 ß; à *Chaumont*, 13 ℔ 10 ß; à *Vaucouleurs*, 10 ℔ 10 ß; à *Langres*, 11 ℔ 4 ß 8 d.; à *Bar-ſur-Aube*, 12 ℔; à *Troyes*, 12 ℔ 6 d.; à *Sezanne*, 12 ℔ 1 ß 4 d.; à *Epernay*, 12 ℔ 9 ß; à *Rethel*, 14 ℔ 4 ß 4 d.; à *Mezieres*, 13 ℔ 16 ß; à *Ste. Menehoult*, 10 ℔.

DE LA ROCHELLE, *le* 2 *Septembre* 1765.

PRIX *du froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois de Juillet dernier, à *la Rochelle*, 23 ℔; à *Saintes*, 22 ℔ 2 ß 6 d.; à *St. Jean-d'Angely*, 19 ℔ 4 ß; à Cognac, 24 ℔, à *Barbezieux*, 21 ℔ 12 ß; à *Marennes*, 21 ℔.

COMMERCE.

DE MINORQUE.

Conſtruction de Vaiſſeaux.

NOus apprenons par des lettres de cette Iſle, que la conſtruction de Vaiſſeaux y eſt beaucoup encouragée par le Gouverneur Townshend, que pour cet effet on y avoit fait venir des ouvriers d'Angleterre, & que cette Iſle commence à faire un commerce conſidérable avec celles de Majorque, d'Iviça & de Corſe.

PIRATERIE.

Le Vaiſſeau du Capitaine Douive Sybrand, qui allait de Riga à Bordeaux, a été attaqué le 2 d'Août près de Pevenſea, dans la Manche, par deux Pirates Anglais, qui lui ont enlevé une grande quantité de marchandiſes. Le même Bâtiment a été

abordé une ſeconde fois à ſon paſſage de l'Iſle d'Oueſſant, par dix hommes de deſſus un Canot Anglais, munis d'armes à feu & de coutelas, qui traiterent très-mal le Capitaine & l'Equipage; & comme ils ne pouvaient pas réuſſir à s'emparer d'une partie aſſez conſidérable de la cargaiſon, ils enleverent à ce Bâtiment tous les cordages, &c. qu'ils purent trouver.

DE LONDRES, *le 24 Août 1765.*

Nouvel inſtrument pour la Marine.

On écrit de Portſmouth qu'un Maître d'un des Vaiſſeaux de Sa Majeſté à Goſport, a inventé depuis peu une eſpéce de jauge de mer très-curieuſe, pour meſurer (ce qu'on n'a pas pu faire juſqu'à préſent) les plus grandes profondeurs de l'Océan, ſur un principe tout différent de celui du ſieur Etienne Hales. Il ſe propoſe de ſoumettre ce nouvel inſtrument à l'examen de la Société Royale.

DE LONDRES, *le 24 Août 1765.*

Prix de la Cochenille.

Malgré la quantité prodigieuſe de Cochenille qui eſt arrivée à Cadix par la derniere flotte, & dont il faut qu'une grande partie vienne en Angleterre vers la fin du mois d'Octobre prochain, on fait tous les jours courir de nouveaux bruits que le prix de cette denrée augmente, ce qui cauſe un préjudice conſidérable à nos Manufactures, qui ſont obligées aujourd'hui de l'acheter vingt pour cent au-deſſus de ſa valeur. On publiait hier qu'elle avait été vendue 95 ducats à Cadix; mais d'autres lettres en fixent le prix depuis 82 juſqu'à 84 ducats. Ces fauſſes allarmes peuvent bien favoriſer les intérêts de quelques particuliers, mais elles finiront par cauſer la ruine de notre commerce étranger.

DE CETTE, *le 3 Septembre 1765.*

IMPORTATION.

Il a été importé dans ce Port, depuis le 26, juſques & compris le 31 Août, 100 *liv.* d'ail venant d'Eſpagne; — 8900 *liv.* de Riz; — 1000 douelles à futailles venant d'Italie.

EXPORTATION.

Il a été exporté du même Port pendant le même intervalle, *pour Barcelonne*, 40,000 *l.* de ſeigle; — *pour Roterdam*, 2 muids 1 quart de vin; — 760 *liv.* de miel; — 3297 *liv.* de liqueurs; — 4161 *liv.* de verdet; 20 douzaines de ſavonnettes; — 72 *liv.* d'anchois; — 7130 *veltes* d'eau-de-vie; — 1975 *liv.* de liege en planches; — 928 *liv.* d'herbe de garou. (a)

Pour St. Tropez, 14 muids de vin; — 500 *liv.* de bled.

DE BAYONNE, *le 2 Septembre 1765.*

Il a été exporté de cette Ville depuis le 26, juſques & compris le 31 Août, *pour Bilbao*, 2 petites pipes & 12 bariques d'eau-de-vie; — 50 quintaux, 4 paquets de plumes; — *pour Lisbonne*, 2400 conques de bled d'Inde; — & pour différens Ports d'Eſpagne, 4650 conques de bled d'Inde; — 3 tonneaux, 12 bariques d'eau-de-vie; — 18 tonneaux de vin; — 6 balles, 34 ballots de marchandiſes; — 4 caiſſes de ſavon; — 10 milliers de brai ſec; — 11 douzaines de chapeaux; — 3 balles de papier; — 200 barils, 10 demi-barils de bray; — 6 quintaux de plumes d'oye; — 400 planches de ſapin.

DE LA ROCHELLE, *le 5 Septembre 1765.*

Il eſt arrivé dans ce Port le Navire la *Confiance*, Capitaine *Combaud*, & le Navire l'*Aimable Mariette*, Capitaine *Menaget*, venant de la Martinique; — le Navire le *St. Marc*, Capitaine *Auguſtin*, venant de St. Marc; ces trois Navires ont apporté 19 futailles d'indigo; — 92 bariques, 12 quarts de ſucre terré; — 19 bar. 3 quarts de ſucre tête; — 2 bar. 3 quarts de ſucre brut; — 103 bariques, 19 tierçons, 215 quarts, 2 ancres, 24 ſacs

(a) GAROU, *genre de plante qui croît en Provence, en Languedoc, & en Rouſſillon, & qui eſt propre à la teinture de la couleur fauve.*

de café ; — 62 cuirs de bœuf en poil ; — 53 balles, 2 demi-balles de coton ; — 5 dents d'élephant ; — 5 balles, 2 tierçons, 2 quarts de cacao ; — 50 quarts de canefice ; — 101,500 *liv.* de bois de campêche.

Il eſt ſorti d'ici dans le courant du mois dernier, 8571 *liv.* d'indigo ; — 91, 129 *liv.* de ſucre brut ; — 2600 *liv.* de ſucre terré ; — 54, 132 *liv.* de ſucre en pain ; — 67, 268 *liv.* de café ; — 2000 *liv.* de ſyrop melaſſe ; — 31 cerfs ; — 54, 344 veltes d'eau-de-vie ; — 4900 *liv.* de coton.

On ſe plaint que les grandes chaleurs ont fait griller beaucoup de raiſins, & on n'a pas bonne opinion des prochaines vendanges.

L'eau-de-vie eſt montée à Cognac à 104 ℔ ; — elle vaut ici de 99 à 100 ℔ ; — à Ré, de 105 à 108 ℔ les 27 *veltes*. Le ſel de l'Iſle de Ré vaut 850 ℔ ; — celui de chaudiere de Seudres le même prix, & le blanc, 900 à 920 ℔ les 28 *muids* ; les grains ont monté le dernier marché, ſavoir, le froment, à 177 & à 180 ℔ le *tonneau* ; l'orge, de 98 à 100 ℔ ; — le ſeigle, de 130 à 133 ℔ ; — l'avoine, de 52 à 55 ℔.

De Rochefort, *le 7 Septembre 1765.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois d'Août dernier 1500 *liv.* de beurre ; — 1060 *l.* de chandelle ; — 120 tonneaux de charbon de terre, venant d'Angleterre.

De l'Amérique.

Trois mille neuf cent quarante *liv.* de cacao ; — 20, 007 *liv.* de café ; — 2887 *l.* de canefice ; — 844 *l.* de coton ; — 3085 bouteilles de liqueurs ; — 80 *liv.* de riz ; — 60, 707 *liv.* de ſucre terré ; — 168 *liv.* de ſucre brut ; — 2300 *liv.* de ſyrops & de confitures.

Il eſt ſorti du même Port pendant le même intervalle, 306 bariq. 98 veltes d'eau-de-vie ; — 460 rames de papier ; — & 2 tonneaux, 2 bariques de vin aigre pour l'Angleterre.

De Bordeaux, *le 31 Août 1765.*

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port les 22, 24 & 29 Août, 6 Navires venant des Colonies, ſavoir, le *Port-au-Prince*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Cap. *Ls. Fournier* ; *le Sagittaire* de Bordeaux, de 200 tonneaux, Cap. *Louis Bamos*, venant de S. Domingue chargés de 179 bariques, 2 quarts de ſucre terré ; — 532 bariques 11 quarts de ſucre brut ; — 52 boucauts, 54 bariques, 3 tierçons, 4 ancres, 174 quarts, 1 baril, 1 ſac de café ; — 15 boucauts 10 bariques, 7 tierçons, 6 ancres, 16 quarts d'indigo ; — 23 bariques, 1 quart de ſyrop melaſſe ; — 64 balles, ballots & ballotins de coton ; — 3 caiſſes de pâte de cacao ; — 50 côtés de cuirs tannés ; — le ſurplus conſiſte en ſirops, confitures & liqueurs.

Le Navire *la Marie-Catherine* de Bordeaux, de 300 tonneaux, Cap. *André Lamoureux* ; — *la Nanette* de Bordeaux, de 250 ton. Capit. *Claude Rouxel*, venant de la Martinique ; — *la Marie-Catherine*, de Fecamp, de 100 tonneaux, Capitaine *Guillaume Dubon*, venant de la Guadaloupe. La cargaiſon de ces trois Navires conſiſtait en 697 bariques, 1 futaille, 32 tierçons, 26 quarts, 2 barils de ſucre terré ; — 78 bariques, 2 tierçons, 1 quart de ſucre tête ; — 54 bariques, 1 tierçon de ſucre brut ; — 15 boucauts, 5 futailles, 148 bariques, 60 tierçons, 2 ancres 326 quarts, 3 barils 18 ſacs de café ; — 5 bariques, 6 tierçons, 27 quarts de cacao ; — 57 balles, 1 ballot, 8 matelas, 7 oreilles, 1 ſac de coton ; — 2 quarts de gingembre ; — 9 cuirs en poil ; — 2 greniers de canefice ; — 1 baril de carret ; — 1 grenier de bois de gayac ; — 25 madrier de bois d'Acajou ; — 1 ſac de graine de guinée ; — 435 tierçons de ſavon.

Le Navire les *Deux Amis*, de St. Malo, de 100 tonneaux, Capitaine *Jh. Dutaly*, venant de Cayenne, avec 18 balles ou balletins de coton ; — 2 barils, 1 ſac de cacao ; — 2 quarts de café ; — 2 bariques de rocou ; — 10 madriers de bois ſatiné.

De Nantes, *le 5 Septembre 1765.*

Les Navires la *Sophie*, Armateur *M. J. Gruel*, Capitaine *Toſtain l'Arralda*, Armateur, *M. Durbé*, Capitaine le ſieur Fouché, venant du Cap ; — le Navire

le jeune Henry, Armateurs MM. Bouteiller pere & fils, Capitaine Girard Gramont; — & la Nouvelle Marguerite, Armateurs Madame veuve Geslin & fils, Capitaine le Sieur V. Cadou, venant du Port-au-Prince; — le Navire la Rose Julie, Armateurs MM. Simon & Lavigne, Capitaine Chatellier, venant de Leogane, ont amené 988 bariques, 10 quarts de sucre brut; — 572 bariques, 18 quarts de sucre terré & tête; — 20 boucauts, 37 futailles, 194 bariques, 337 quarts, 2 barils, 57 sacs de café; — 2 boucauts, 2 futailles 39 bariques, 3 tierçons, 68 quarts d'indigo; — 100 balles, 20 ballots de coton; — 4 boucauts 3 quarts de cacao; — 4300 *liv.* de bois de gayac; — 138 cuirs secs en poil; — 34 dents d'éléphant; — 4 bariques de canefice; — 1 quart de carret; — 1 quart de gomme de Gayac.

DU HAVRE, *le 8 Septembre 1765.*

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il est entré dans ce Port le 5 de ce mois, le Navire la *Bonne Union*, Capitaine *Bouvier*, venant de la Martinique, chargé de 104 bariques, 3 tierçons 13 quarts de sucre terré; — 131 bariques, 47 tierçons, 134 quarts, 66 sacs de café; — 91 balles & ballots de coton; — 4 bariques, 2 sacs de cacao; — 3 petites caisses de chocolat; — 5 barils, 17 caisses, 12 caves de confitures, de liqueurs & de citrons; — 1 caisse de tabac du Pays.

Il est aussi arrivé ici le 7 Septembre, le Navire le *Comte de Chessy*, Capitaine *Jacques Thon*, venant des Isles de Cayenne, de la Martinique, & de la Guadaloupe, parti de la derniere Isle le 29 Juillet dernier, Armateur M. *Delamaignere*, dont on n'a point encore le chargement

Le Navire l'*Adélaide*, Capitaine *Panel*, est sorti de ce Port aujourd'hui, pour aller à Cayenne. Sa Cargaison consiste en bœufs, beurre, chandelles, vins, eau-de-vie, anizette, lard, cordages & toileries.

NAVIRES *en armement.*

Le Navire le St. ANDRÉ, de 300 tonneaux, armé de 14 canons, 26 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine DANIEL LOISEL, est actuellement en charge dans ce Port pour aller à MARSEILLE, & partira vuide comme plein dans le courant du présent mois. Ce Navire a 240 tonneaux d'assurés. Ceux qui voudront traiter du surplus en tout ou en partie, ou charger des marchandises, s'adresseront à Paris, à *MM. Bezaudin & Courtois*, rue Montmartre, près la fontaine; — à Rouen, à *M. A. A. Lebreton*; au Havre, à *MM. Prier & Prier freres.*

Le Navire l'INTELLIGENT, de 120 tonneaux, armé de 6 canons & autres menues armes, dix hommes d'équipage, commandé par le Capitaine JACOB LESOT, est aussi en charge dans ce Port pour aller en droiture à LISBONNE, & partira vuide comme plein, le 10 Octobre prochain fixe. Ceux qui voudront y passer ou charger des marchandises à fret, ou le freter en tout ou en partie, s'adresseront à Rouen, à *M. E. R. L. Lenoble*, — au Havre, à *M. Philippe Lebourgeois.*

DE CAEN, *le 9 Septembre 1765.*

Il est arrivé à ce Port le 7 Septembre, le Navire *l'Eguillon*, venant d'Allemagne chargé de 704 *liv.* d'azur; — 55250 *liv.* de couperose; — 25 meules à Taillandier; — 106,005 *liv.* de plomb en saumon; — 6415 *liv.* de plomb en rouleaux; — 100 *liv.* de verres à boire; — 24 pots de vin de tokay.

Le Navire Espagnol le *St. Antoine de Pade*, de 90 tonneaux, est parti d'ici avec une charge de bled qu'il conduit en Espagne.

ANNONCES DE LIVRES.

» Comptes simulés de N. N. Négo-
» ciant d'Amsterdam, contenant l'ex-
» trait & l'analyse de plusieurs comptes
» & opérations de commerce que l'Au-
» teur a réellement exécutés lui-même
» sur diverses marchandises en divers
» tems & divers lieux des principales
» places de l'Europe où il a fait sa résí-
» dence: ouvrage périodique & détaché
» très-utile & très-nécessaire à la jeunesse
» qui se destine au commerce, pour
» commencer à connaître les lieux de
» la source, & ceux de la consomma-
» tion de chaque marchandise, pour se

» familiariſer d'avance avec les réduc-
» tions & renflemens des meſures & poids
» de chaque place, à celle des monnoies,
» à la parité des prix des marchandiſes,
» à la juſte évaluation de leurs frais:
» utile encore aux jeunes Négocians,
» qui, privé de toute l'expérience néceſ-
» ſaire, doivent avant que de ſe décider
» à une entrepriſe, avoir devant leurs
» yeux des exemples de quelque entre-
» trepriſe pareille, & là-deſſus faire at-
» tentivement leur calcul; puiſque de
» ce calcul primitif dépend d'ordinaire
» leur profit ou leur perte; utile enfin
» aux Négocians expérimentés qui ne
» voulant point ſe donner la peine de
» faire des calculs, ſeront bien aiſes de
» voir d'un coup d'œil la partie des mar-
» chandiſes, & la quantité des frais aux-
» quels elles ſont aſſujetties d'un lieu à
» un autre, par M. N. N. ci-devant Né-
» gociant à Amſterdam ». A Loveſtoon, près d'Amſterdam chez *Jugla & Conſors, Imprimeurs-Libraires* 1765, & ſe trouve à Paris chez *Briaſſon, rue St. Jacques:* brochure petite in-4°. de 26 pages; *cet ouvrage aura une ſuite.*

La longueur de ce titre, copié mot-à-mot, vaut un extrait.

EXTRAIT *des Papiers Anglais du mois d'Août* 1765.

PROJETS.

La nature & l'expérience nous démontrent que pour nous attacher fortement les Sauvages qui habitent nos nouvelles acquiſitions, il faut nous unir à eux par les liens du ſang; épouſons leurs femmes & nous en ferons bientôt nos meilleurs amis. Ces alliances devraient être favoriſées par des gratifications pour tout Anglais qui prendrait pour femme une Indienne. Les Sauvages & nos Habitans ne feraient plus qu'un même peuple. La communication que nous aurions avec eux, la familiarité avec laquelle nous les traiterions, la douceur de notre commerce, tout enfin nous ferait eſpérer de les pouvoir amener à la connaiſſance du Chriſtianiſme. Ce principe eſt trop vrai pour qu'on prenne la peine de le démontrer; le mariage eſt le lien des Nations, il reſſerre ſans ceſſe les nœuds qui uniſſent des peuples gouvernés par les mêmes loix & les mêmes coutumes; il rend les particuliers plus chers les uns aux autres, & il contribue à perpétuer & à étendre ces rapports & ces liaiſons dans les différentes claſſes de la Société.

Cette méthode de civiliſer les Nations barbares, & de les incorporer pour ainſi dire avec les Européens a été adoptée dans tous les tems par les plus ſages politiques. La Nation Anglaiſe eſt peut-être la ſeule qui ſe ſoit écartée de cette regle générale, & il eſt réellement étonnant que ſes Colonies aient ſubſiſté ſi long-tems parmi les Sauvages ſans s'allier avec eux.

Il eſt très intéreſſant pour la Grande Bretagne que la Floride ſoit peuplée le plus promptement qu'il ſera poſſible. Cette Colonie ne manque pas de bons Ports. La Peninſule eſt coupée de bras de mer qui la diviſent en grand nombre d'iſles entre leſquelles paſſe un canal qui joint le Golphe de la Floride au détroit de Bahama, & qui porterait les plus gros bâtimens. Ce paſſage peut nous faciliter l'entrée du Golfe dans tous les cas où l'exigerait la ſûreté de notre navigation & de notre commerce, & il nous fournirait les meilleurs moyens d'incommoder les Français ou les Eſpagnols dans cette partie, en cas de guerre avec eux. D'abord on pourrait fermer l'entrée de ce même canal aux ennemis en y plaçant des forces convenables, & ne le laiſſer libre que pour nous, parce qu'il nous ferait gagner du tems & du chemin, car il regne un courant au Nord à travers le détroit de Bahama qui oblige pour doubler ce Cap, de prendre un contour très-long & ſouvent très-dangereux; toutes circonſtances d'autant plus favorables pour nous qu'elles ſe tournent en déſavantages contre nos ennemis.

Nous ſavons que la poſſeſſion de la Havane nous aurait mis en état de fermer le paſſage à la Flotte d'Eſpagne quand elle retourne en Europe chargée des tréſors du Mexique & du Pérou, & que ce fut ſans doute une des raiſons qui nous porta à faire la conquête de Cuba; mais comme cette Iſle a été rendue par le dernier traité, il reſte à examiner

ſi au moyen de la côte de la Floride nous ne pouvons pas faire autant de mal aux Eſpagnols que par celle de Cuba. Sa ſituation paraîtrait favoriſer également nos projets, car les Vaiſſeaux Eſpagnols ſont obligés de ſerrer les côtes de la Floride d'auſſi près qu'ils le peuvent afin de prendre un vent largue avec lequel ils gagnent Cuba où eſt le rendez-vous de tous leurs bâtimens deſtinés pour l'Europe, enſuite ils paſſent tous enſemble le détroit de Bahama.

A l'eſt de la Floride, qui avec la file des Iſles de Bahama forme ce détroit, nous ne connaiſſons encore aucuns Ports aſſez conſidérables pour recevoir des Vaiſſeaux de force, ainſi il ne paraît pas qu'on puiſſe s'en ſervir pour intercepter les tréſors de l'Eſpagne, mais ſur la côte occidentale de la Péninſule nous avons le Port du Saint-Eſprit aſſez vaſte, dit-on, pour contenir tous les Vaiſſeaux d'Europe, & au Nord-oueſt de la même côte ſur le continent le Port de Penſacola très-sûr & très-ſpacieux. Au moyen de ces deux Ports, & en les ſuppoſant gardés & fortifiés convenablement, il ſera toujours très-aiſé d'incommoder les Eſpagnols dans leurs établiſſemens aux environs de Miſſiſſipi, & de les mettre dans l'impoſſibilité de tranſporter en Europe une grande quantité de tréſors & des autres productions qu'ils tirent de leurs poſſeſſions en Amérique. Ainſi donc, ſi toute la chaîne des Provinces Britanniques, depuis Terre Neuve juſqu'au Cap de la Floride était ſuffiſament peuplée, l'Angleterre pourrait en tout tems, à l'aide de ſes Vaiſſeaux, tenir en échec la France & l'Eſpagne en Amérique, & rendre la tranquillité à ſes ſujets dans cette partie du monde.

FINANCES.

SUITE *des articles de l'Acte paſſé dans le Parlement d'Angleterre en* 1763 *&* 1764, *&c.*

XXII. LEs marchandiſes cachées à bord qui n'auront pas été compriſes dans la déclaration du Maître, ſeront confiſquées, & celui-ci, s'il eſt complice de la fraude, ſera condamné à un amende du triple de la valeur.

XXIII. Ceux qui, avant que d'avoir payé les droits de douane, embarqueront ou débarqueront des marchandiſes qui y ſont ſujettes, de même que ceux qui introduiront dans quelque Colonie Anglaiſe en Amérique, ou en exporteront des marchandiſes défendues, ſeront condamnés à un amende du triple de la valeur d'icelles, & les chaloupes qu'ils auront employées ſeront confiſquées, ainſi que les cargaiſons & les bêtes de ſomme qui auront ſervi au tranſport. Tout Officier qui ſe laiſſera corrompre, qui ſe prêtera à un faux enrégiſtrement, qui fera une ſaiſie colluſoire, ou qui commettra quelque autre fraude dans ſon emploi, payera une amende de cinq cent livres ſterling, & ſera déclaré incapable de remplir aucun poſte au ſervice de Sa Majeſté, & les perſonnes qui auront fait ou promis quelque préſent à un Officier, pour le faire manquer à ſon devoir, ſeront obligées de payer cinquante livres ſterlings.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ARRETS DU CONSEIL.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 5 Juillet 1765, pour l'ouverture de l'Annuel 1766.

Autre du 29 Août 1765, concernant les dettes des Colonies en France, des années 1760, 1761, 1762, 1763 & 1764.

Arrêt du 25 Août 1765, concernant les dettes à la charge de l'Extraordinaire des Guerres, de l'Artillerie & du Génie.

Autre du 24 Août, qui en interprétant, en tant que de beſoin, celui du 27 Février dernier, ordonne que les Officiers Contrôleurs des Papiers, continueront à percevoir aux entrées de Paris, ſur les Papiers dorés ou argentés, les droits qui leur ſont attribués, conformément au tarif de 1714.

Arrêt du premier Septembre concernant les Dettes de la Marine, des exercices 1758 & 1759.

Edit du Roi donné à Compiegne au mois d'Août 1765, contenant réglement pour les Notaires de la ville, fauxbourgs & banlieue d'Angoulême.

Nous donnerons un extrait de tous leſdits Arrêts & Edit l'Ordinaire prochain.

rétribution de leur part ſeroit une reſſource illuſoire, puiſqu'il faudroit indiſpenſablement qu'ils augmentaſſent leur prix de toute ſa quotité, & même de ſon intérêt ſi elle étoit de nature à être payée d'avance, ce qui la feroit retomber ſur les propriétaires dans le détail de leur conſommation, & la rendroit une ſurcharge au-lieu d'être un ſoulagement. Cette conduite raiſonnée eſt la ſolution du problême propoſé relativement à l'impoſition & à la deſtruction de l'opinion pernicieuſe, *que cent Citoyens rendroient plus à l'Etat par leur contribution, que dix riches Négocians*. Elle prouve au contraire que ces derniers pourroient être une reſſource, mais que les premiers, à moins qu'ils ne ſoient riches, ce qui ne mettroit plus de différence entr'eux, non ſeulement ne peuvent augmenter le revenu de l'Etat d'une façon utile, puiſqu'ils ſeroient obligés de faire rendre aux propriétaires ce qu'ils auroient été contraints d'avancer pour eux, mais que l'Etat lui-même payeroit l'impôt en croyant le recevoir, puiſque ſa dépenſe, comme le plus grand conſommateur, ſeroit renchérie de preſque tout ce qu'il feroit payer. Combien de fautes on préviendroit dans l'adminiſtration œconomique, ſi pour toutes ſes opérations on balançoit toujours l'augmentation du revenu avec le renchériſſement de la dépenſe.

Ce développement qui auroit paru des réflexions abſtraites & ſyſtêmatiques dans un ſiécle peu éclairé, peut être préſenté avec confiance, aujourd'hui que nos yeux commencent à ſe familiariſer avec la lumiere. Je crois avoir démontré ſuffiſamment le préjudice palpable que le commerce, les manufactures & l'impoſition doivent ſouffrir de la multiplication des agens pauvres, au détriment des riches entrepreneurs.

On m'accuſeroit à tort de vouloir par mes principes favoriſer le monopole. Je ſuis ſon ennemi le plus déclaré, mais je veux que l'on faſſe agir des concurrences bien entendues. Il en eſt deux fort diſtinctes, celle des richeſſes & celle des bras. Le commerce n'admet que la premiere, la ſeconde n'eſt précieuſe que pour la main d'œuvre. C'eſt pour les avoir mal connues que nous les avons dirigées en ſens contraires.

Semblant ignorer que dans le commerce il ne falloit que de l'argent, nous n'avons paru nous occuper que d'y multiplier les hommes, en les invitant tous à y venir prendre part. Au contraire nous leur avons fermé l'entrée de nos Corps d'arts & métiers, il n'y faudroit que des bras, & nous n'y demandons que de l'argent pour les frais de maîtriſes.

Pour rétablir un ordre proſpere, il faudroit changer poſitivement de méthode, & rien ne ſeroit plus aiſé que d'y réuſſir; il ſuffiroit de rendre à la liberté ſes droits légitimes, & que la ſageſſe la guidât ſeulement par des attraits.

Enchaînons dans le commerce les richeſſes par la conſidération, elle doit être le ſeul reſſort du Gouvernement; l'induſtrie aura toujours ſoin du ſalaire, quoique moins enthouſiaſte que l'ingénieux Auteur qui vouloit placer ceux qui enrichiſſent l'Etat à côté de ceux qui expoſent leurs vies pour le défendre. Je n'en ſuis pas moins convaincu qu'il faudroit fixer les premiers par des diſtinctions égales, ſans cependant les confondre. Ne vaudroit il pas mieux offrir pour prix des travaux utiles des priviléges, que de les rendre un attrait pour l'oiſiveté? Et ne ſeroit-il pas plus ſage d'accorder la décoration à une ſuite de ſervices, à condition qu'on les continueroit, que d'attendre pour la vendre par des charges à des Citoyens précieux, le moment où ils s'en montrent les moins dignes, c'eſt-à-dire, celui où ils privent la patrie de tout le fruit de leur induſtrie.

Accordons au commerce tous les agrémens capables de prévenir le dégout de ceux qui l'exercent, & même d'y attirer tous ceux qui peuvent le faire utilement. Nous n'aurons plus le regret de lui voir enlever tous les jours, par une aveugle vanité, de gros capitaux. Au contraire, accumulant ſans ceſſe des richeſſes nouvelles, ſans perdre les anciennes, nous parvien-rions bientôt à établir cette vraie concurrence, ſi favorable à la conſommation. Elle diſſiperoit cette nuée de frêlons voraces qui ne ſubſiſtent qu'aux dépens des abeilles induſtrieuſes. Sans le ſecours de loix fiſcales, elle détruiroit tous les petits entrepôts en leur raviſſant ſeulement le droit de rançonner le public; leur chute

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 10 Septembre.

AGRICULTURE.

GROSSES AVOINES.

LES groſſes avoines ou les avoines d'hyver ont réuſſi très-bien dans le Bourbonnais. Chaque gerbe d'avoine attachée avec deux liens de paille de ſeigle, ſuivant l'uſage du pays, a produit un boiſſeau de grain, meſure de Paris. La Province eſt redevable de cette nouvelle production à M. Douet de Vichi, Conſeiller Honoraire au Parlement de Paris, dont on ne peut trop louer le zele pour le bien public.

DE PAU, *le 24 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Pau*, 18 ℔ 4 ß; à *Sauveterre*, 18 ℔ 16 ß; à *Mauleon*, 21 ℔ 12 ß; à *Oléron*, 17 ℔ 1 ß; à *Bayonne*, 19 ℔ 8 ß; à *St. Jean Piedeport*, 24 ℔; à *Tarbe*, 18 ℔; à *Monrejau*, 19 ℔ 4 ß 1 ₰; à *Mirande*, 16 ℔ 10 ß; à *Auch*, 19 ℔ 7 ß 9 ¾; à *St. Sever*, 14 ℔ 16 ß 4 ₰; à *Mont-de-Marſan*, 18 ℔ 18 ß; à *Fleurance*, 15 ℔ 17 ß 6 ₰; à *Layrac*, 17 ℔ 14 ß; à *Mauret*, 20 ℔ 15 ß; à *l'Iſle Jourdain*, 20 ℔ 3 ß 10 ½.

DE BORDEAUX, *le 27 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la 1e. quinzaine de ce mois à *Bordeaux*, 25 ℔ 3 ß; à *Blaye*, 16 ℔ 19 ß 3 ₰; à *Libourne*, 23 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Perigueux*, 19 ℔ 3 ₰; à *Nontron*, 16 ℔ 9 ß 9 ₰; à *Bergerac*, 19 ℔ 13 ß 3 ₰; à *Sarlat*, 17 ℔ 13 ß 9 ₰; à *Agen*, 20 ℔ 5 ß 3 ₰; à *Villeneuve*, 20 ℔ 16 ß 10 ₰; à *Monfauquin*, 22 ℔; à *Marmande*, 22 ℔ 19 ß; à *Ste. Foy*, 19 ℔ 2 ß 6 ₰; à *Condom*, 21 ℔ 9 ß 7 ₰; à *Nerac*, 22 ℔ 10 ß; à *Caſteljaloux*, 21 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Bazas*, 25 ℔ 11 ß 2 ₰.

DE SOISSONS, *le 29 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Soiſſons*, 14 ℔ 12 ß 6 ₰; à *Laon*, 15 ℔ 15 ß; à *la Fere*, 15 ℔; à *Vervins*, 17 ℔ 5 ß; à *Coucy*, 14 ℔ 15 ß; à *Ribemont*, 16 ℔; à *Marle*, 15 ℔ 19 ß 6 ₰, à *Roſoy*, 15 ℔ 15 ß; à *Hirſon*, 18 ℔; à *Guyſe*, 15 ℔ 15 ß; à *Noyon*, 14 ℔ 4 ß 2 ₰; à *Chauny*, 15 ℔ 1 ß; à *Ham*, 15 ℔ 8 ß; à *Clermont*, 15 ℔ 6 ß 3 ₰; à *Crépy*, 13 ℔ 10 ß; à *Château-Thierry*, 13 ℔ 12 ß; à *Fere en Tardenois*, 12 ℔ 12 ß.

DE RIOM, *le 27 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois à *Riom*, 13 ℔ 3 ß 6 ₰; à *Clermont*, 14 ℔; à *Iſſoire*, 14 ℔ 8 ß; à

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Brioude, 14 ℔ 16 ß 4 ₰; à *St. Flour*, 10 ℔; à *Mauriac*, 16 ℔; à *Aurillac*, 17 ℔ 11 ß 11 ₰.

De Lille, *le* 22 *Août* 1765.

Prix *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois à *Lille*, 19 ℔ 5 ß; à *Douay*, 17 ℔ 14 ß; à *Dunkerque*, 24 ℔; à *Bergues*, 22 ℔ 3 ß 6 ₰; à *Graveline*, 19 ℔; à *Caſſel*, 22 ℔ 1 ß 8 ₰; à *Bailleul*, 21 ℔ 6 ß 7 ₰; à *Arras*, 16 ℔ 17 ß 1 ₰; à *Bethune*, 19 ℔ 10 ß; à *St. Omer*, 19 ℔ 13 ß 9 ₰; à *Bapaume*, 16 ℔ 1 ß 9 ₰; à *Heſdin*, 17 ℔ 1 ß 4 ₰; à *St. Pol*, 12 ℔ 18 ß; à *St. Venant*, 21 ℔.

De Perpignan, *le* 21 *Août* 1765.

Prix *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois à *Perpignan*, 24 ℔ 5 ß 11 ₰; à *Prades*, 26 ℔ 1 ß 3 ₰; à *Montlouis*, 20 ℔ 18 ß 8 ₰; à *Foix*, 20 ℔; à *Pamiers*, 18 ℔ 13 ß 7 ₰.

De Dijon *le* 29 *Août* 1765.

Prix *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois à *Dijon*, 17 ℔ 17 ß 4 ₰; à *Arnay-le-Duc*, 16 ℔; à *Avallon*, 12 ℔ 12 ß; à *Autun*, 16 ℔ 16 ß; à *Auxonne*, 16 ℔ 17 ß 6 ₰; à *Auxerre*, 14 ℔; à *Bar-ſur-Seine*, 11 ℔ 15 ß 4 ₰; à *Beaune*, 11 ℔ 1 ß 6 ₰; à *Belley*, 20 ℔ 5 ß; à *Bourbonlancy*, 12 ℔; à *Bourg*, 20 ℔ 10 ß; à *Chilons*, 19 ℔ 1 ß 7 ₰; *à Chatillon ſur-Seine*, 10 ℔; à *Charolles*, 20 ℔ 5 ß; à *Gex*, 23 ℔ 18 ß 1 ₰; à *Micon*, 21 ℔ 12 ß; à *Nuits*, 8 ℔ 10 ß 7 ₰; à *Saulieu*, 15 ℔ 16 ß; à *Sémur en Auxois*, 16 ℔ 6 ß; à *Seurre*, 15 ℔ 8 ß 6 ₰.

QUARTIER D'AVRIL 1765.

ETAT des Grains de toutes eſpeces, Farines, Grains & Légumes ſortis & entrés par tous les différens Ports & Bureaux du Royaume, pendant les mois d'Avril, Mai & Juin 1765.

SÇAVOIR.

QUANTITÉ PAR QUINTAUX.

	Froment ou Méteil.	Seigles.	Farines.	Avoines.	Orges, Saraſins, Maïs & autres menus grains & grenailles.	Féves & autres légumes & grains.
Sortie . . .	606479 q 92 ℔	69747 q 28 ℔	46932 q 4 ℔	7888 q 64 ℔	150666 q 40 ℔	18985 q 13 ℔
Entrée . . .	101557 9	406 18	1743 17	6734 63	8076 37	3230 50
Reſte de ſortie.	504922 83	69341 10	45188 87	1154 1	142590 3	15754 63

OBSERVATIONS

Sur la néceſſité de réparer la perte des bêtes à laine dans le Languedoc.

On a conſidérablement augmenté le nombre des fabriques dans cette Province, mais on n'a pas ſongé en même tems à leur fournir la matiere dont elles ont beſoin. Il y a actuellement plus d'un tiers de bêtes à laine de moins qu'il n'y en avait autrefois, & le nombre des fabriques eſt augmenté de moitié. Par cette raiſon la laine eſt devenue rare & chere dans ces cantons, & les Fabriquans ne peuvent livrer leurs étoffes à un prix auſſi bas que les étrangers avec leſquels ils ſe trouvent en concurrence, ce qui fait languir le Commerce. L'Agriculture ſe reſſent auſſi de la diſette des moutons, & les terres n'ayant pas ſuffiſamment d'engrais, ne produiſent que de médiocres récoltes.

Toutes ces conſidérations prouvent la néceſſité d'augmenter le nombre des bêtes à laine ; mais toujours en proportion des pâturages, ſoit naturels, ſoit artificiels.

Ce repeuplement ne peut être fait que par le Roi ou par la Province, les Propriétaires des troupeaux étant abſolument hors d'état d'y fournir par eux-mêmes. Ce qu'il en couterait pour cela ne ſerait qu'une avance que le Roi & la Province feraient aux Particuliers, & de laquelle ils ſeraient rembourſés dans cinq ou ſix ans, en percevant chaque année de ceux auxquels on aurait donné des moutons ou brebis un cinquieme ou un ſixieme de ce que les bêtes à laine auraient coûté. Les Particuliers pourraient aiſément, & ſans être léſés faire ce rembourſement à la toiſon ; puiſque le montant de la laine qu'ils en retireraient, ſerait beaucoup plus conſidérable que ce qu'ils auraient à payer. Outre cela ils auraient en bénéfice l'engrais de leurs terres, les agneaux & le laitage ; ainſi ſucceſſivement ils ſe trouveraient avoir un troupeau plus nombreux, des terres bien engraiſſées & plus fertiles, ſans qu'il leur en eût preſque rien coûté. On aurait en même tems une plus grande quantité de laine pour ſoutenir les fabriques qui en manquent. Il ſerait à propos de conſerver les agneaux pour remplacer les vieux moutons. Comme l'Arrêt du Conſeil qui fut rendu à ce ſujet, a rencontré des difficultés dans ſon exécution, il n'y aurait qu'à impoſer un droit de 30 à 40 ſols ſur chaque agneau qu'on égorgerait, & le haut prix pourrait en conſerver l'eſpece.

Il y aurait encore des meſures à prendre pour rendre ce repeuplement plus utile & plus avantageux : ce ſerait de faire venir des moutons & des brebis des différens pays où nous commerçons ; ſavoir, de l'Eſpagne, du Portugal, de la Côte d'Afrique, des Echelles du Levant, de la Morée & de l'Italie. il faudrait ſur-tout prendre les béliers de l'Egypte où ils ſont grands & vigoureux, & ils nous produiraient des agneaux plus forts & plus robuſtes. Cette opération n'eſt pas difficile, il ne faut pour cela qu'obliger les Capitaines de vaiſſeaux & les Patrons des barques & autres bâtimens qui commercent dans ces différens endroits, d'en rapporter une certaine quantité de moutons ou brebis, proportionnellement à la grandeur & aux commodités de leurs bâtimens. On pourrait faire faire les plus gros achats ſur la côte de Barbarie où ils ſont en grande abondance. Il s'agirait enſuite, lors de la diſtribution des moutons & brebis, de faire différens accouplemens pour connaître les différentes qualités de laines qui en proviendraient, & la force des agneaux, afin de ne conſerver que les plus vigoureux. Il réſulterait de l'exécution de ce projet que ſans rien déranger dans aucune Province du Royaume, & ſans qu'il en coûtât preſque rien au Roi & à la Province, on aurait dans le Languedoc une plus grande quantité de bêtes à laine qui y ſont ſi néceſſaires par les raiſons qu'on vient de donner.

COMMERCE.

De LONDRES, *le* 24 *Août* 1765.

Commerce des Ecoſſais avec l'Angleterre.

AVant l'union du Royaume d'Ecoſſe à celui d'Angleterre, les Ecoſſais ne pou-